



25 août 2017

Lutte contre les néophytes dans la réserve naturelle de Finges

(IVS).- Des espèces de plantes exotiques se répandent dans le bois de Finges et menacent la biodiversité de cette zone de protection de la nature et du paysage. Le canton du Valais intensifie ses efforts de lutte contre les néophytes invasives, en collaboration avec les bourgeoisies de Loèche, Salquenen, Sierre et Varen.

Le terme de « néophyte » désigne des plantes introduites volontairement ou non hors de leur aire de répartition naturelle, après 1492, date de la découverte des Amériques. Une partie des néophytes s'intègre plus ou moins sans problème dans la flore et la faune locale. D'autres néophytes dites « invasives » supplantent des espèces indigènes et compromettent l'écosystème. Les néophytes peuvent non seulement porter atteinte à la faune et à la flore locale, mais également, dans certains cas, menacer la santé humaine.

Le bois de Finges offre un habitat pour de très nombreuses espèces animales et végétales devenues rares. Depuis 1997, le site est classé en zone de protection de la nature. En raison de sa richesse spécifique, il a été intégré au réseau Emeraude, qui regroupe les biotopes européens particulièrement précieux. Les néophytes invasives ne s'arrêtent cependant pas aux portes d'une réserve naturelle de renommée internationale. Ainsi se rencontrent aujourd'hui dans la réserve des espèces problématiques telles que la vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), le robinier (*Robinia pseudoacacia*), l'ailante (*Ailanthus altissima*), le solidage du Canada (*Solidago canadensis*), le buddléia (*Buddleja davidii*) ou le bunias d'Orient (*Bunias orientalis*). Ces espèces y colonisent de préférence des surfaces perturbées telles que des gravières, les bords de routes et de chemins, ou encore les berges de cours d'eau. Les clairières créées pour favoriser des espèces rares particulières comme l'engoulevent sont également menacées d'être envahies par des néophytes.

En mai 2016, dans le cadre de l'approbation de la Stratégie Biodiversité Suisse, le Conseil fédéral a décidé d'investir des moyens financiers supplémentaires dans la promotion de la biodiversité. Un axe essentiel de ces investissements doit être la mise en valeur des biotopes d'importance nationale et la mise en œuvre de mesures contre les espèces invasives. Grâce à ces moyens supplémentaires, les mesures de lutte dans le bois de Finges peuvent être intensifiées dès cette année.

La lutte contre la plupart des néophytes s'annonce cependant laborieuse. Différentes méthodes sont employées. Sur les robiniers de grande taille, la méthode du cerclage est appliquée, c'est-à-dire qu'un écorçage circulaire d'une largeur de quelques centimètres est pratiqué sur le tronc. Une petite partie de l'écorce sera toutefois laissée intacte. L'alimentation de l'arbre par les éléments nutritifs est ainsi fortement réduite et il meurt entièrement dans un délai de deux à trois ans, sans la formation massive de rejets à partir des racines, comme cela serait le cas si l'arbre était abattu. Les espèces herbacées, comme la vergerette annuelle ou le solidage, seront arrachées à la main.



Les travaux seront réalisés par les deux triages forestiers de Loèche et région et de Sierre-Noble-Contrée, partiellement en collaboration avec des civilistes de l'association Naturnetz. Les travaux sont financés par la Confédération, le canton et les bourgeoisies de Loèche, Salquenen, Sierre et Varen.

Personnes de contact

- **Tanja Kreuzer-Studer, biologiste, arrondissement du Haut-Valais, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)
027 606 97 75 ou 078 817 01 17**
- **Yann Clavien, biologiste, arrondissement du Valais central, Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP)
027 607 10 32 ou 079 202 95 04**